



CH-3003 Berne, SG-DEFR

Groupement Transfrontalier
Michel Charrat
Président
50, rue de Genève - bp 35
74103 ANNEMASSE
France

COPIE

Berne, le 27 avril 2018

Votre courrier du 9 avril 2018

Monsieur le Président,

Votre courrier du 9 avril 2018, adressé à Monsieur le Président de la Confédération Alain Berset, m'a été remis pour objet de ma compétence. Son contenu a bien entendu retenu ma meilleure attention.

Je suis parfaitement conscient de l'apport bénéfique de la force de travail des frontaliers français sur l'économie suisse. Leurs compétences et la qualité de leur travail y sont reconnues. Je puis vous assurer que la mise en place des mesures prises suite à la votation du 9 février 2014 ne remet en aucun cas en cause le droit des frontaliers de se mettre à la disposition des Offices régionaux de placement suisses (ORP) et de bénéficier de certains de leurs services. En particulier, ils continueront à avoir accès aux annonces de postes vacants au même titre que les demandeurs d'emploi résidant en Suisse.

Il est vrai que le canton de Genève connaît depuis un certain temps déjà une réglementation visant à réinsérer en premier lieu les demandeurs d'emploi domiciliés dans le canton. Néanmoins, son application n'entrave pas à ma connaissance l'inscription des frontaliers auprès des ORP et respecte nos accords sur la libre circulation des personnes. Dès février 2017, l'Office cantonal de l'emploi genevois (OCE) a établi une note d'information sur les démarches en vue de l'inscription à l'ORP d'un travailleur frontalier. Il y est clairement admis que ce dernier, inscrit à Pôle emploi et à la recherche d'un emploi en Suisse, a la possibilité de bénéficier d'un suivi supplémentaire auprès de l'ORP du canton dans lequel le dernier emploi a été exercé. Cette information est accessible sur le portail de l'OCE.



J'espère par ces quelques lignes avoir pu contribuer à la clarification de la position des frontaliers dans le canton de Genève et vous convaincre de l'importance qu'ils revêtent pour la Suisse.

Dans cet espoir, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR

Johann N. Schneider-Ammann